

Mairie d'USSAC



**Compte rendu de la séance du conseil municipal
du 30 août 2018**

Affiché le 04 septembre 2018, en application de l'article
L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

Téléphone : 05.55.88.17.08
Télécopie : 05.55.88.36.50

**Le texte intégral des délibérations est consultable dans le hall de la mairie.
L'ensemble des délibérations a été adopté à l'unanimité.**

**Approbation du contrat de solidarité communale 2018/2020 proposé par le
Département :**

Le Conseil Départemental a souhaité renforcer son partenariat pour accompagner les projets prioritaires de chaque collectivité. Sur la période 2018-2020, il mobilise une enveloppe de 40 millions d'euros pour les aides aux communes et intercommunalités. Ces aides faisant l'objet d'une contractualisation entre le département et chaque collectivité, le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le contrat de solidarité communale 2018/2020 avec le Département.

Décision budgétaire modificative n° 1

L'objet essentiel de cette décision modificative est de prendre en compte des recettes nouvelles attribuées depuis le vote du budget primitif 2018 et d'ajuster les crédits affectés aux dépenses. -1 383.00 € en fonctionnement et 160 092.25 € en investissement ont été votés en dépenses et en recettes. Cette délibération a été adoptée à la majorité.

Subventions aux associations 2^{ème} tranche

Une seconde tranche de subventions de fonctionnement est allouée à l'unanimité aux associations locales pour un montant global de 7485.00 €. Deux subventions exceptionnelles ont été également allouées pour un montant de 400 €.

Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Le conseil municipal, à l'unanimité, a admis en non-valeur 3 titres de recettes faisant l'objet d'un non-recouvrement par la trésorerie de Malemort, pour un montant global de 11.27 €.

Modification du tableau des emplois

Afin de satisfaire les nécessités de service, le tableau des emplois est modifié pour supprimer un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non-complet (30h hebdomadaires) et un emploi d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps non-complet (34h10 hebdomadaires) et créer deux emplois d'agent de maîtrise à temps non complet (30h et 34h10 hebdomadaires).

Aucun recrutement n'étant intervenu, le tableau des emplois est modifié pour supprimer un emploi permanent de rédacteur territorial et un emploi permanent de rédacteur territorial principal 2^{ème} classe (créés par délibération du 07 mars 2018) et créer un emploi d'attaché territorial à temps complet à partir du 1^{er} novembre 2018.

Ces deux modifications ont été adoptées à l'unanimité.

Acquisition amiable d'une parcelle de terrain située à Lintillac

L'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée CW n°16, d'une contenance de 17 m2 située rue du cimetière à Lintillac, est approuvée à l'unanimité.

Acquisition amiable d'une parcelle de terrain située aux « Vignaux »

L'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée CO n°11, d'une contenance de 11 m², située aux « Vignaux » est approuvée à l'unanimité.

Plan de Prévention du Risque Naturel Inondation (PPRI) Corrèze et affluents du bassin de Brive la Gaillarde

Suite à l'évolution des PPRI de Brive et de Malemort, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le nouveau PPRI concernant les ruisseaux des Saulières et de Nover, la cartographie des aléas et des enjeux ne présentant pas d'inconvénients majeurs.



Le Maire,


Gilbert ROUHAUD